



## USAGE OFFICIEL – C

**Demande exceptionnelle de remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les acquisitions de biens ou de services effectuées sur territoire suisse par les missions diplomatiques, les missions permanentes, les postes consulaires et les organisations internationales (ci-après: bénéficiaire institutionnel).**

La mission diplomatique, la mission permanente (mission permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales, mission permanente auprès de l'Organisation mondiale du commerce, représentation permanente auprès de la Conférence du désarmement, délégation permanente d'organisation internationale auprès des organisations internationales, bureau d'observateur et assimilé, mission spéciale à Genève), le poste consulaire ou l'organisation internationale (dénommé ci-après le bénéficiaire institutionnel) requiert le remboursement de la TVA pour les prestations dont la liste figure au verso et pour lesquelles un dégrèvement à la source, lors de l'achat, n'a exceptionnellement pas été possible (**veuillez indiquer les motifs au verso**).

La présente demande doit être dûment remplie par le bénéficiaire institutionnel et être accompagnée des factures originales (ou exceptionnellement d'une copie sur laquelle le sceau de l'institution sera apposé en original) pour lesquelles le remboursement de la TVA est demandé. Les factures originales seront ensuite retournées.

**Le bénéficiaire institutionnel atteste, par son sceau et la signature d'une personne dûment autorisée, que les biens ou services pour lesquels le remboursement de la TVA est demandé ont été acquis pour son usage officiel exclusif et que le dégrèvement à la source n'a, pour ces factures, exceptionnellement pas été possible.**

### **Partie à remplir par le bénéficiaire institutionnel**

1. Nom et adresse du bénéficiaire institutionnel:	_____
2. Lieu et date:	_____
3. Nom, fonction et n° de téléphone du signataire:	_____
4. Montant total de la TVA dont le remboursement est sollicité selon détail au verso/feuilles complémentaires: CHF _____	
5. Coordonnées bancaires ou postales pour le remboursement (joindre si possible un bulletin de versement):	_____
6. Sceau du bénéficiaire institutionnel	_____
Signature et fonction de la personne dûment autorisée	_____

### **Partie à remplir par l'Administration fédérale des contributions**

Réception:	Contrôle documents:	n° Institution:	_____
Objet: _____	Montant sollicité	CHF	_____
Valeur: _____	Rectifications (détails sur annexe)	CHF	_____
	<b>Montant à rembourser</b>	<b>CHF</b>	<b>_____</b>
Remboursement par: _____			_____

A adresser à:

Administration fédérale des contributions  
Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée  
Schwarztorstrasse 50, 3003 Berne

### Liste des factures pour lesquelles le remboursement est demandé

Vous avez la possibilité d'établir une liste informatisée en respectant le modèle ci-dessous.

**Seules les factures payées d'au moins CHF 100.– (TVA incluse) peuvent faire l'objet d'un remboursement (dès le 1er franc pour les factures d'informatique, télécommunication, gaz, eau et électricité)**

N° d'ordre à reporter sur la facture	Date de la facture	Nom du fournisseur et localité	Montant de la facture TVA incluse en CHF	Taux de la TVA 7,7 %, 3,7 % ou 2,5 %	Montant de la TVA en CHF *	Motifs du non-dégrèvement à la source **	Laisser en blanc
<b>Total à reporter au recto de cette formule sous chiffre 5 ou sur une feuille complémentaire</b>							

\* Montant de la TVA si elle est facturée ou mentionnée séparément ou montant de la TVA calculée selon le mode décrit ci-après, lorsqu'elle est incluse dans le prix:  
– si le taux de TVA est de 7,7 %, calculer le 7,1495 % du montant total de la facture;  
– si le taux de TVA est de 3,7 %, calculer le 3,5680 % du montant total de la facture;  
– si le taux de TVA est de 2,5 %, calculer le 2,4390 % du montant total de la facture.

\*\* 1) Refus du fournisseur  
2) Non-remise de la formule au fournisseur  
3) Autre motif (à préciser)

**Taux valables pour les prestations effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018**  
8 % = 7,4074 %, 3,8 % = 3,6609 %, 2,5 % = 2,4390 %

### Rappel !

Un bénéficiaire institutionnel ne peut présenter que **deux** demandes par année. Les demandes supplémentaires ne seront pas prises en considération.